



**Conseil Local des parents d'élèves FCPE
du collège G. Philipe de Cergy**

5 Allée des Vanneaux 95800 Cergy

✉ : collegegp-bureau@fcpecergy.com

🌐 [http : //www.fcpe95.com](http://www.fcpe95.com)

Guyène MOUQUET-BURTIN
Inspectrice d'Académie
Directrice Académique des Services
Départementaux de l'Éducation Nationale,

Cergy, le 1^{er} juin 2020

Madame la Directrice Académique,

Tout d'abord, nous vous prions de recevoir nos félicitations pour votre nomination à la tête de la DSDEN du Val d'Oise.

Le 11 mars dernier, les parents d'élèves du collège Gérard Philipe de Cergy se sont mobilisés afin de dénoncer la situation inique et invraisemblable dans laquelle se trouve cet établissement. Or, dans les jours qui ont suivi, la crise liée à la pandémie du Covid-19 a bouleversé l'ensemble de la vie de notre pays. Le rendez-vous pris le 20 mars avec la DSDEN a été repoussé sine die, à juste titre. Au vu de l'évolution de la situation, il apparaît opportun de revenir vers vous à ce sujet.

Notre collège se trouve depuis 2016 dans une situation financière très critique à la suite de graves défauts de gestion de la part de l'ancien agent comptable du collège, maintenu en place pendant 10 ans, et aujourd'hui condamné pénalement et révoqué.

Le déficit sur les trois collèges concernés (G. Philipe à Cergy, S. Veil à Pontoise et P. Picasso à Eragny) s'élevait en 2016 à 173 000 €, le collège G. Philipe étant le plus impacté.

Le Conseil Départemental a fait depuis 3 ans un effort financier notable sur le périmètre du collège. Une partie de ces sommes est néanmoins à rembourser avec un échéancier sur une dizaine d'année. La situation financière n'est pas assainie pour autant.

Il est apparu plus récemment que le contrat de location et maintenance des photocopieurs (hors feuilles) conclu en 2018 avec l'entreprise Riso, et qui avait été présenté comme avantageux au conseil d'administration, incluait en fait la reprise d'une dette antérieure. A l'exécution, celui-ci s'avère coûter au collège 64 000 € par an jusqu'en 2024 (contre 15 000 € pour un contrat standard), ce qui assèche complètement les capacités financières du collège. Il est anormal que le conseil d'administration n'ait pas été pleinement informé en amont des engagements liés à ce contrat.

De fait, le budget validé pour l'année 2020 ne permettait aucune dépense d'un point de vue pédagogique (feuilles, petites fournitures, matériel de sciences, sorties, ...) ou administratif (fourniture d'entretiens). Le représentant du Conseil Départemental était venu rencontrer professeurs et parents d'élèves. Début mars, le Conseil Départemental avait initié avec le Préfet une cellule de crise visant à régler la situation. Depuis, le Conseil Départemental a attribué une dotation complémentaire de 40 000 €, que nous venons

de voter en conseil d'administration. La mise à disposition d'une avance remboursable de 50 000 € a été annoncée. Cependant, la situation n'est pas réglée sur le fond.

Il apparaît étonnant que l'Éducation Nationale, et au-delà l'État, n'ait à ce jour aucunement contribué financièrement à la résolution d'une situation résultant d'une défaillance grave et prolongée d'un de ses agents. À cela s'est ajouté de nouvelles défaillances dans la gestion comptable sur les précédentes années scolaires. Ces anomalies à répétition amènent à s'interroger fortement sur le rôle de contrôle et d'encadrement de la filière comptable par les services de la DSDEN.

Il n'apparaît pas non plus équitable que le Conseil Départemental soit contraint d'intervenir pour combler sur ses seuls deniers un déficit pour lequel il n'est aucunement responsable.

De notre point de vue, les enjeux sont donc de :

- définir une trajectoire financière à moyen – long terme où chaque partie prenante prenne dûment sa part de responsabilité dans la situation actuelle, permettant de solder définitivement ce dossier afin que les élèves et la communauté éducative n'aient plus à en faire les frais.
- à défaut de pouvoir rompre le contrat avec l'entreprise Riso, s'engager à l'échéance vers une mutualisation de ce type de contrat sous l'égide du Conseil Départemental.

Nous vous appelons donc, Madame la Directrice Académique, à engager la mise en œuvre d'un plan de résolution, transparent et partagé entre toutes les parties prenantes. Le collège Gérard Philipe, situé en Réseau d'Éducation Prioritaire et en Quartier Politique de la Ville, doit pouvoir fonctionner normalement et assurer la réussite de tous les élèves avec les moyens appropriés.

Nous souhaitons pouvoir vous rencontrer prochainement afin d'échanger sur ce dossier.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Madame la Directrice Académique, l'expression de mes respectueuses salutations.

Christelle SUARES
Présidente du Conseil Local FPCE du collège G. Philipe



Courrier envoyé en copie à :

- Mme Avenel, Rectrice et Chancelière des universités de l'Académie de Versailles
- M. de Saint-Quentin, Préfet du Val d'Oise
- M. Payet, représentant du Conseil Départemental au Conseil d'Administration du collège
- Mme Tinland, Vice-Présidente du Conseil Départemental chargée de l'Éducation,
- Mme Cavecchi, Présidente du Conseil Départemental du Val d'Oise
- Mme Rochdi, représentante de la Mairie de Cergy au Conseil d'Administration du collège
- M. Jeandon, Maire de Cergy et conseiller communautaire
- M. Lefebvre, Président de l'agglomération de Cergy-Pontoise
- Mme Ciuntu, Vice-Présidente de la Région Ile-de-France, chargée des Lycées et de l'Administration Générale
- M. Taché, député de circonscription
- M. Detrée, Président de l'association des Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale
- M. Arlot, Président de la FCPE 95

Courrier envoyé pour information à :

- Directions des écoles primaires du secteur de G. Philipe
- M. Chkroun, conseiller régional
- Observatoire des Zones Prioritaires (OZP)